



CORBEILLE DE NAMUR REGLEMENT DU CONCOURS « FACADES FLEURIES »

Article 1 : Il est organisé sur toute la corbeille de NAMUR un concours destiné à encourager les habitants et les commerçants à :

-Fleurir leur façade (fenêtre, balcons, commerce);

Article 2 : Le concours est géré par l'asbl NAMUR CentreVille

Article 3 : Le concours est ouvert à toute personne, propriétaire, locataire, occupant ou responsable d'un bâtiment, privé ou public, commerçant, situé dans la corbeille de NAMUR. L'inscription au concours est gratuite.

Article 4 : Les participants ne peuvent s'inscrire qu'à une seule catégorie.

- Habitant
- Commerçant

Dans le cas où l'objet du concours serait inaccessible lors du passage du jury, la candidature ne pourra être prise en compte.

Article 5 : L'inscription peut se faire au moyen du formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site Internet officiel de l'asbl NAMUR CentreVille à l'adresse: www.namurcentreville.be/news/concours-facades-fleuries/ ou en envoyant un mail adressé à sandrine.regnier@namurcentreville.be pour le 25 juin au plus tard.

Article 6 : Les participants sont libres quant au choix de plantes et de fleurs. Ils ne peuvent utiliser que des plantes et des fleurs naturelles.

Article 7 : Le jury sera composé comme suit :

- un représentant du service communal des espaces verts
- un représentant de l'asbl NAMUR CentreVille
- un représentant de l'Echevinat de l'Environnement

Article 8 : Lors du mois de juillet, le jury évaluera les façades, les vitrines des commerces, participants, compte tenu des critères suivants :

- 1/ l'entretien et la propreté ;
- 2/ l'aménagement : technique et résultat, originalité et créativité;
- 3/ la diversité des plantes et des fleurs, adaptées à leur milieu ;
- 4/ l'esthétique générale : l'harmonie et la richesse des couleurs, des formes, l'équilibre général ;

La décision du jury sera définitive.

Article 9 : Après l'évaluation, le jury attribue 3 prix.

- Catégorie Habitant: Embellissement pour l'édition 2022 de Namur Ville Fleurie + 100€ de chèques cadeaux NAMUR Shopping
- Catégorie Commerçant: Embellissement pour l'édition 2022 de Namur Ville Fleurie + 100€ de chèques cadeaux NAMUR Shopping

- Coup de coeur du jury: Embellissement pour l'édition 2022 de Namur Ville Fleurie + lots sponsors

Article 10 : La distribution des prix du concours à laquelle tous les participants seront invités, selon les mesures sanitaires, aura lieu le jeudi 26 août 2021 à l'Espace NAMUR CentreVille, 11 rue du Beffroi à NAMUR.

Les résultats seront annoncés sur la page Facebook de l'asbl NAMUR CentreVille et par email aux participants du concours;

Article 11 : Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 12 : Les photographies et documents constitués par le jury, en vue de la remise des prix, restent propriété de l'asbl NAMUR CentreVille.

L'asbl NAMUR CentreVille se réserve le droit de transmettre ces documents à la presse ou de s'en servir pour assurer la publicité de l'évènement. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée.

Pour l'asbl NAMUR CentreVille,
Règlement rédigé le 19 avril 2021

La Directrice, SYLVIE ANDRÉ

